

TRIBUN DU PEUPLE,

PARAISSANT TOUS LES JOURS.

CINQ CENTIMES LE NUMERO.



Se distribue à Lyon, Galerie du Grand-Théâtre, 4, et quai de l'Hôpital, 99.

DE L'ORGANISATION DU TRAVAIL.

L'organisation du travail est la question la plus grave de notre époque : elle touche à la politique, mais elle est intimement liée à l'état social.

En effet, dans l'état social, il ne peut y avoir sécurité qu'à la condition expresse que tous les besoins seront satisfaits. L'organisation du travail doit donc avoir pour but de mettre fin à toutes les souffrances et de procurer à chacun une juste satisfaction. Une commission a été instituée à Paris, une autre vient d'être créée à Lyon pour obtenir ce résultat. L'obtiendront-elles ? Tout porte à le croire, et nous l'espérons dans l'intérêt de tous. Mais, si malgré tous les efforts des citoyens qui se livrent à cette tâche, on ne pouvait parvenir à aucune solution, alors il faudrait le reconnaître et il serait constaté à tous les yeux que le mal est plus profond, qu'il est dans l'organisation même de la société.

En attendant la fin de cette épreuve solennelle qui se fait devant la nation même, nous adjurons les travailleurs de rester calmes et de ne pas compliquer, par des agitations continuelles, les embarras déjà si grands de la situation. Mais qu'ils en soient sûrs, la commission lyonnaise, comme celle de Paris, a la ferme volonté de s'occuper de leurs intérêts et de ne pas se séparer avant que le problème soit résolu, c'est-à-dire que tout le monde soit satisfait.

Cette commission pour l'organisation du travail, qui doit avoir la confiance de tous, parce que tous y sont représentés, a eu le

6, à une heure, une réunion préparatoire ; le 7 elle a constitué son bureau et a arrêté qu'elle entendrait les griefs de toutes les corporations ; que chacune d'elles nommerait une commission pour rédiger ses griefs et les lui faire parvenir. Elle a créé en même temps, au Palais des arts, où elle tient ses séances, un bureau où chacun peut porter ses réclamations, pétitions, etc., de 3 à 5 heures.

Une proposition très grave lui ayant été faite à l'égard du Tarif, elle a également organisé une commission pour l'examiner sérieusement et faire un rapport.

Cette question du tarif est déjà résolue pour nous. Nous soutenons que ce ne serait pour le travailleur qu'un insignifiant palliatif, qu'un expédient d'un jour : aujourd'hui le négociant élèvera ses prix suivant le tarif, demain la concurrence de l'étranger l'obligera à fermer magasin, et, par conséquent, à suspendre les travaux. Pour recommencer les travaux, il faudra bien consentir à des diminutions ou mourir de faim, ou encore bouleverser la République.

Ceux qui proposent le tarif ne s'aperçoivent pas qu'ils sont arriérés de cent ans ; que le tarif, enfin, n'est pas une réforme. Qu'ils en croient donc leurs amis qui ont médité longuement sur ces questions et qui s'occupent d'une réforme véritable, l'organisation du travail, telle que nous la comprenons, telle que la comprend la commission lyonnaise, est la plus importante réforme que puisse accomplir un gouvernement.

Voici l'arrêté du citoyen Arago qui constitue à Lyon une commission pour l'organisation du travail.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

Au nom du peuple,

LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ.

Le commissaire extraordinaire du gouvernement provisoire pour le département du Rhône :

ARRÊTE :

Il est formé à Lyon une Commission provisoire chargée de

rechercher et de discuter les moyens les plus propres à organiser le Travail.

Cette Commission se mettra en rapport avec la Commission centrale établie par le gouvernement provisoire de la République et présidée par les citoyens LOUIS BLANC et ALBERT; elle lui soumettra le résultat de ses travaux, les vœux généraux de la population et les besoins spéciaux de chaque industrie.

Sont nommés membres de cette Commission les Citoyens:

Benoit (Joseph), tisseur; Bonnardel (Emile); Bouvet (Auguste); Briot, professeur; Charavay, libraire; Crozet, Coumer, Derieux, fabricant; Dautre, imprimerie; Edant, fabricant; François (Ferdinand); Giroud d'Argout; Grinand; Gros (Antoine); Guillermain, cordonnier; Gery, passmenterie; Grillet, fabricant; Gudin; Josselin; Menn, statuaire; Magnien; Morlon, Morellet, avocat; Renaud, ancien fabricant; Sandoz (Ulysse), chef d'atelier; Serrulaz, fabricant; Vincent (Guillaume).

Ces Citoyens auront la faculté de s'adjoindre et d'appeler au sein de leur réunion tous les Citoyens dont le concours leur paraîtra utile.

Un local convenable sera mis par la Municipalité à la disposition de la Commission.

Le Commissaire extraordinaire du Gouvernement provisoire,

EMMANUEL ARAGO.

MANIFESTE DU JOURNAL LA FRATERNITÉ.

La France est libre! Grâce à l'héroïsme du peuple de Paris, un avenir immense s'ouvre pour toutes les nations, leurs destinées vont s'accomplir désormais sans entraves; les tyrannies ont fait leur temps. A l'avènement du Gouvernement Républicain qu'ils appelaient de tous leurs vœux comme de tous leurs efforts, et qu'ils saluent de leurs acclamations, les citoyens, fondateurs de la *Fraternité*, sans abdiquer l'idéal qui fait leur force, éprouvent le besoin, en apportant la République française, d'énoncer sommairement au point de vue pratique les principes qu'ils ont

toujours professés, principes qui, dans leur conviction, doivent servir de base à la Constitution future de la France. Se rencontrant d'accord sur les points fondamentaux avec les actes du nouveau Gouvernement qui contiennent en germe tout ce qu'ils réclament ici au nom de leurs frères les ouvriers, ils sont heureux de proclamer que, par cette manifestation qu'ils soumettent au jugement de leurs concitoyens, ils entendent appuyer de toutes leurs forces l'autorité populaire qui tient en ses mains l'avenir de la France et du monde, assurés qu'ils sont qu'elle ne faillira pas à la tâche.

Plus de monarchie désormais en France, sous quelque titre et dénomination qu'elle se déguise; tombée dans le sang des citoyens, la royauté, par une cruelle et dernière expérience, a trop fait valoir combien elle est antipathique à la volonté, aux droits et aux intérêts du Peuple.

Souveraineté réelle du Peuple par la République une, indivisible et démocratique.

Que tout citoyen jouissant de ses droits soit électeur et éligible.

Rétribution des députés du Peuple.

Plus de chambres de pairs et de députés, une Assemblée unique directement élue par tous les citoyens.

Convocation des assemblées primaires.

Plus de timbre, de cautionnement et de frais de poste pour les journaux et écrits périodiques.

Révision de la législation sur la presse, notamment de la loi relativement à la diffamation en matière de publicité.

Liberté de discussion et d'association, et surtout assemblées populaires immédiates dans l'intérêt de l'éducation politique des citoyens, et afin de faciliter le complet et intelligent exercice des droits et de la souveraineté qu'ils sont appelés à mettre en pratique.

Plus d'esclavage pour nos frères de la race noire.

Abolition de la peine de mort et révision des lois pénales.

Application du jury d'accusation complétant le jury de jugement.



Nomination des juges et des jurés par le Peuple.

Renouvellement de toutes les administrations publiques.

Responsabilité sérieuse et réelle de tous les fonctionnaires publics.

Principe électif appliqué à l'armée.

Abolition du remplacement militaire.

Election directe des maires et conseillers municipaux par tous les citoyens.

Education publique et gratuite, obligatoire pour tous.

Reconnaissance du droit de vivre, et garantie de ce droit par l'Etat organisant le travail.

Secours efficaces aux vieillards, aux enfants, aux infirmes, à tous ceux qui ne peuvent plus travailler.

Ouverture prochaine d'ateliers nationaux.

Abolition immédiate des lois relatives aux coalitions d'ouvriers.

Transactions libres entre les ouvriers et chefs d'industrie, ou liberté réciproque entre les uns et les autres, dans la fixation des conditions de travail et de salaire.

Abolition de l'octroi et de tous les impôts indirects frappant les objets de consommation.

Respect aux propriétés nationales et particulières, telles que monuments publics, chemins de fer, machines, etc.

Union et fraternité entre tous les citoyens.

Paix et fraternité entre les peuples. Tous sont solidaires.



LE CLERGÉ.

Le gouvernement provisoire, par un décret du 29 février, invite les ministres de tous les cultes à appeler la bénédiction du ciel sur l'œuvre du peuple, et de substituer à l'ancienne formule :

Domine salvam fac rempublicam.

Le gouvernement croit faire, par là, acte de fine politique ; il espère s'attacher le clergé, le clergé qui est l'ennemi de tous les gouvernements, parce qu'il est régi lui-même par un gouvernement spécial.

N'avons-nous pas vu les prêtres , à l'aurore de notre première révolution , en être les ennemis les plus acharnés ? N'avons-nous pas vu l'empire faire de vains efforts pour se les attacher ? L'ex-roi est-il jamais parvenu à les contenter malgré toutes les concessions qu'il leur a faites ? Il n'y a que la restauration qui ait pu les satisfaire , parce que la restauration leur était asservie et qu'alors ils tenaient le timon des affaires ; or , nous pensons que que le timon de la république ne peut pas être mis dans leurs mains.

Que faire , nous dira-t-on ? Ce qu'il faut faire , nous ne le dirons pas ; mais nous dirons ce qu'il ne faut pas faire. Nous dirons que lorsqu'il est reconnu qu'une corporation est hostile , on doit au moins éviter de la rendre intéressante ; or , c'est ce que fait le décret plus haut cité.

On lit les lignes suivantes dans la belle circulaire que vient d'adresser le citoyen Lamartine, ministre des affaires étrangères, aux agens diplomatiques de la République :

« En 1792 , ce n'était pas le peuple tout entier qui était entré en possession de son gouvernement , c'était la classe moyenne seulement qui voulait exercer la liberté et en jouir. Le triomphe de la classe moyenne alors était égoïste , comme le triomphe de toute alygarchie. Elle voulait retenir pour elle seule les droits reconquis par tous ; il lui fallait pour cela opérer une diversion à l'avènement du peuple, en le précipitant sur les champs de bataille pour l'empêcher d'entrer dans son propre gouvernement. Cette diversion , c'était la guerre. La guerre fut la pensée des monarchiens , des Girondins ; ce ne fut pas la pensée des démocrates plus avancés , qui voulaient comme nous le règne sincère, complet et régulier du peuple lui-même , en comprenant dans ce nom toutes les classes , sans exclusion et sans préférence , dont se compose la section. »

CLUB DÉMOCRATIQUE.

Le Censeur, dans son numéro de dimanche, cherche à jeter la défaveur sur les réunions politiques organisées dans notre ville. C'est son droit, et si telle est sa conviction c'est son devoir: liberté de la pensée, liberté de l'exprimer, telle est notre devise. Nous ne ferons donc aucune récrimination au Censeur qui use d'un droit contre nous comme nous pouvons en user contre lui. Mais comme il est dans une erreur profonde sur l'action des clubs, nous tenons à l'éclairer.

Le Censeur n'ignore pas que l'éducation politique du peuple, de la bourgeoisie même, a été non-seulement négligée, mais entièrement abandonnée par les différents gouvernements tombés en France, et qu'aujourd'hui, une partie de la nation est incapable d'exercer avec intelligence et de pratiquer avec discernement le gouvernement républicain fondé sur la souveraineté du peuple. Les clubs ont donc pour mission conjointement avec la presse de faire cette éducation d'exprimer des opinions raisonnées au point de vue de l'intérêt général sur les hommes et sur les choses. Et l'éducation politique et sociale du peuple serait-elle faite, qu'il conviendrait encore d'avoir des réunions populaires pour conserver le feu sacré qui s'éteindrait dans l'isolement; et cette raison est si vraie, que tous les gouvernements despotiques ont entravé ce mode de la manifestation humaine.

Le club démocratique s'est installé hier au soir dans une salle inoccupée du grand Séminaire. Un règlement provisoire y a été lu et adopté.



DÉMOLITION DES FORTS DE LA CROIX-ROUSSE.

Une juste satisfaction vient d'être rendue à la population lyonnaise; ces forts menaçants que le despotisme avait élevé pour comprimer toute pensée généreuse, tout sentiment noble et humain vont disparaître par ordre du gouvernement.

Déjà, dans leur impatience quelques citoyens de la Croix-Rousse, cédant à une juste colère, avaient commencé cette œuvre sur un point. Aujourd'hui c'est avec ordre, et au nom du gouvernement que cette démolition a lieu. Des officiers du génie sont chargés de diriger les travaux et de conserver les matériaux qui, sur l'emplacement même serviront à élever des monuments qui serviront à rappeler aux générations futures les intentions généreuses du gouvernement et de son délégué.



FAITS DIVERS.

Grace aux protestations des journalistes de Paris, le gouvernement provisoire a renoncé à l'impôt le plus impopulaire, le plus liberticide, le timbre des journaux.

— Il existe déjà à Paris plusieurs sociétés populaires, entre autres la *société républicaine centrale*, le *club de l'émancipation des peuples* et un *comité démocratique*. Des sociétés semblables se forment dans beaucoup de départements.

— Hier, trois hommes, l'un portant un écriteau où était écrit: *qui embauche?* les deux autres portant chacun une lanterne allumée, parcouraient la ville en plein midi.

— On annonce que l'ex-roi est arrivé en Angleterre.

— Les élections de l'assemblée constituante sont fixées au 9 avril prochain. Ces élections auront lieu au premier degré.

Le Gérant, G. CHARAVAY.

Lyon. — Imprimerie de J.-B. RODANET et Comp., rue de l'Archevêché, 5.